

Rivière du Vannetin

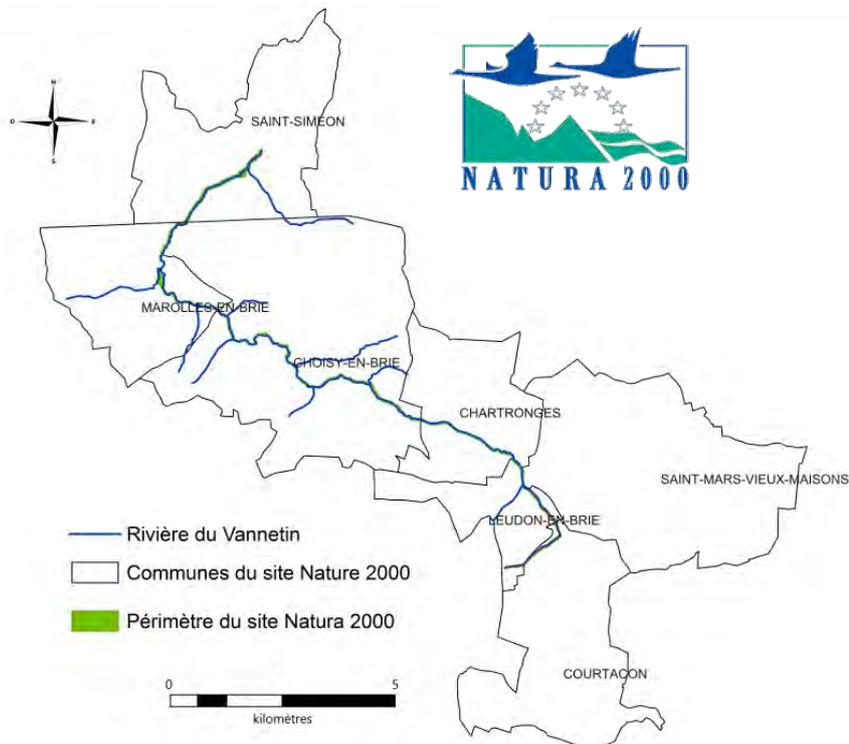
Site Natura 2000 FR 1102007

Actualités du site

Le site Natura 2000 « Le Rivière du Vannetin » occupe une surface de 63,3 hectares et s'étend sur 7 communes : Saint-Siméon, Marolles-en-Brie, Choisy-en-Brie, Chartronges, Leudon-en-Brie, Saint-Mars-Vieux-Maisons et Courtacon.

Depuis 2013, l'animation du site Natura 2000 est réalisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

En 2020, l'animation du site a été perturbé par la pandémie du Covid-19. Dans ces conditions difficiles, les animations scolaires n'ont pas pu avoir lieu. De plus, aucun contrat ou charte n'ont émergé au cours de l'année. Cependant, les suivis scientifiques ont pu se poursuivre. En 2020, la Fédération a porté son intérêt sur les populations de mullette épaisse, une espèce de mollusque listée comme étant en danger en France. Pour améliorer nos connaissances sur l'espèce, une campagne de prélèvement d'ADN environnemental a été réalisée sur le Vannetin



l'été dernier. En parallèle, les inventaires piscicoles par pêche électrique ont eu lieu de la même façon que les années précédentes.



Inventaires piscicoles



Un suivi des espèces piscicoles est réalisé depuis 2009 sur le site Natura 2000 de la rivière du Vannetin. Au total, 13 espèces ont été inventoriées sur le site parmi lesquelles on retrouve le chabot et la lamproie de planer, les deux espèces piscicoles d'intérêt communautaire du site Natura 2000. L'objectif de ces inventaires est de suivre l'évolution des populations de ces deux espèces mais aussi d'évaluer la qualité de la rivière au travers des peuplements qui s'y trouvent.

Pour réaliser les suivis, la Fédération de pêche utilise la pêche électrique, une méthode qui consiste à attirer les poissons à la surface de l'eau à l'aide d'un champ électrique. Les poissons sont ensuite mesurés et pesés puis aussitôt remis à l'eau.

Deux stations sont inventoriées chaque année sur le site et sont alternées tous les deux ans. En 2020, la station située à Mizande à St Siméon et celle située au Bois des Fourneaux à Choisy-en-Brie ont été suivies. Le chabot et la lamproie de planer ont chacun été observés sur les deux stations avec de fortes densités de chabot.

© FDAAPPMA 77

Etat de conservation des habitats d'espèces

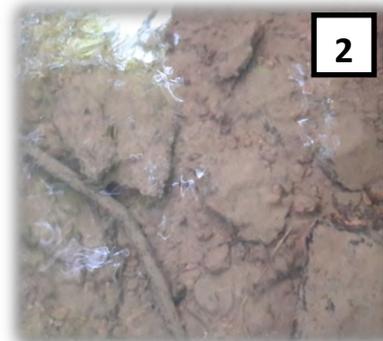
Les habitats des espèces d'intérêt communautaire de la rivière du Vannetin) n'ont pas un état de conservation optimale. Lors de la réalisation du DOCOB, l'état de conservation des habitats de la lamproie de Planer ont été jugés de moyen à mauvais sur tout le linéaire du Vannetin. Il en est de même pour l'état de conservation des habitats de la Mulette épaisse. Le chabot est l'espèce dont l'habitat présente le meilleur état de conservation jugé de bon à moyen.

La dégradation des habitats piscicole est principalement liée aux interventions de l'Homme sur la rivière et notamment à la construction de barrages artisanaux qui font obstacles aux continuités écologiques. Lors des sorties sur le terrain, de nombreux barrages de ce type ont été observés sur la rivière (cf. photo 1). Ces ouvrages, en bloquant le transit sédimentaire, entraînent le colmatage du substrat de la rivière et détruisent ainsi les habitats piscicoles des différentes espèces (cf. photo 2). Par ailleurs, les barrages limitent la migration de certaines espèces vers leur zone de reproduction.

Il est donc important de prendre en considération le fait qu'une intervention sur un cours d'eau, quelle qu'elle soit, peut avoir un fort impact sur les espèces qui s'y trouvent et qu'il est préférable de les éviter.



Exemple de barrage artisanal observé sur le Vannetin



Habitat de la Mulette épaisse dégradé par le colmatage du substrat

Zoom sur la moule épaisse

Caractéristiques de l'espèce

La moule épaisse (*Unio crassus*) est un mollusque bivalve d'eau douce. On la retrouve dans des milieux plutôt lenticulaires sur des fonds caillouteux à limoneux.

La reproduction a lieu directement dans l'eau. Le mâle relâche son sperme dans l'eau qui est ensuite filtrée par la femelle. Après fécondation, la femelle expulse les larves dans la colonne d'eau et celles-ci vont aller se fixer sur les branchies de poissons hôtes tels que le vairon, le chabot, le chevaine ou encore l'épinoche. Les larves s'y développent pendant 5 semaines avant d'être relâchées dans le courant. Elles vont ensuite s'enfouir dans le sédiment pour continuer leur croissance.



Menaces

La survie de l'espèce dépend de la qualité de l'habitat piscicole à la fois des individus adultes mais aussi des poissons hôtes. La moule épaisse est très vulnérable au colmatage (envasement) du lit de la rivière et toutes actions humaines sur le cours d'eau peut entraîner la disparition de l'espèce (ex: pollutions, transformations physiques de la rivière, etc.). Son état de conservation est jugé défavorable à mauvais en France d'après la Directive Habitats-Faune-Flore.

Etat des connaissances sur la rivière du Vannetin



Très présentes en Ile-de-France au 19e et début du 20e siècle, les populations de moule épaisse ont fortement régressées depuis la 2nde Guerre Mondiale. Sur le Vannetin, seules deux stations sont connues pour abriter des populations de moule épaisse. En 2017, la Fédération de pêche de Seine-et-Marne a réalisé un suivi visuel sur ces deux stations. Les observateurs utilisaient pour cela un bathyscope (cf. photo ci-joint) leur permettant de voir sous l'eau. Les années suivantes, seul un suivi visuel des habitats avérés de la moule épaisse a été réalisé car jugé moins intrusif pour l'espèce. En 2020, une nouvelle méthode de suivi a été utilisée pour améliorer les connaissances sur la

répartition de la Moule épaisse : l'analyse de l'ADN environnemental.

Prélèvement d'ADN environnemental (ADNe)

L'ADNe comprend toutes les traces d'ADN présentes dans les milieux naturels (écailles, mucus, etc.). En prélevant des échantillons de la rivière, on peut, grâce à ces traces d'ADN, savoir quelles espèces sont présentes dans le milieu.

Cette méthode a été utilisée pendant l'été 2020 sur le Vannetin avec pour espèce cible la Moule épaisse. L'objectif était de déterminer les zones où le bivalve est présent sur le cours d'eau.

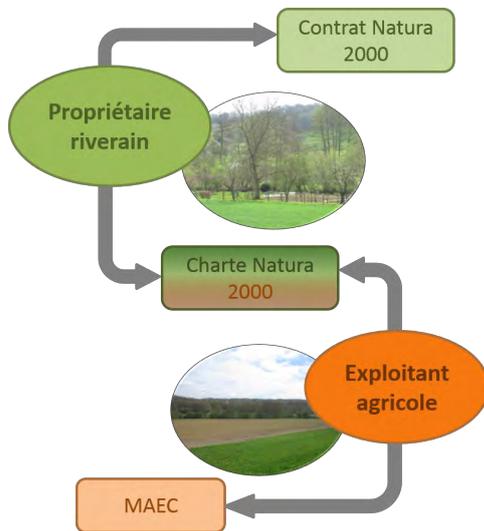
Six stations ont été échantillonnées sur l'ensemble du site Natura 2000. Les résultats ont montré que la Moule épaisse était présente sur les quatre stations aval où des prélèvements ont été effectués, entre Choisy-en-Brie et la confluence avec le Grand Morin à St Siméon. Ces données permettent d'avoir une meilleure vision de la répartition de l'espèce sur la rivière du Vannetin et cela permettra de cibler de nouvelles stations pour la réalisation des prochains suivis.

Participez à la préservation du milieu naturel !

Pour cela plusieurs outils Natura 2000 existent :

◆ Charte

C'est un outil d'adhésion individuel aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces identifiées sur le site comme étant d'intérêt communautaire. La signature de ce document relève d'une démarche volontaire et implique le respect d'un certain nombre d'engagements, non rémunérés, mais elle offre une contrepartie au signataire sous forme d'avantages fiscaux (exonération des parts régionales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties).



◆ Contrat

Ce sont des outils de gestion qui visent à maintenir et restaurer les populations d'espèces (végétales ou animales) et les habitats remarquables sur le site Natura 2000. Ils comprennent les actions énumérées dans le Document d'Objectifs du site en les adaptant à la parcelle concernée. Ils permettent le financement de travaux d'entretien ou de renaturation du milieu (gestion des embâcles, entretien des boisements et de la végétation en berge, ...) par des fonds publics (européens, nationaux et de collectivités territoriales). D'autres Contrats plus spécifiques existent pour financer les travaux de rétablissement des continuités écologiques en milieu aquatique (effacement d'ouvrages et restauration de berges) et de restauration des berges par des méthodes de génie végétal.

◆ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Ce sont des mesures de gestion établies dans le Document d'Objectifs pour adapter les pratiques agricoles à leur territoire et au maintien des espèces et des habitats désignés sur le site Natura 2000. Les MAEC répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000 dans un environnement agricole productif.



© FDAAPPMA 77

Actions pour 2021

- Soutien et accompagnement des propriétaires souhaitant participer à la contractualisation de parcelles situées sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »,
- Organisation d'une rencontre avec les élus du site pour les sensibiliser à Natura 2000 et aux enjeux présents sur leur territoire,
- Organisation du comité de pilotage du site,
- Inventaires piscicoles sur deux stations de la rivière par pêche électrique,
- Animation auprès des établissements scolaires.

Pour plus d'informations

Union européenne



Fond FEADER

Réseau Natura 2000



<http://seine-et-marne.n2000.fr/>

www.natura2000.fr

Présidence du comité de pilotage



Communauté de Communes des
2 Morin

M. Philippe DEVESTELE

Services de l'Etat



Direction Régionale et
Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie
d'Ile de France
10 rue Crillon
75194 PARIS cedex 04

Direction Départementale des
Territoires de Seine et Marne
288 rue Georges Clemenceau
Z.I de Vaux-le-Pénil
BP 596
77005 Melun Cedex
Mme. Dorine NOUALLET

Animation du site



Fédération de Seine-et-Marne
pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

Mme. Marion GRIMAUD
Chargée d'études Natura 2000
natura2000@federationpeche77.fr
01.64.39.03.08/06.82.43.25.37
<http://www.federationpeche77.fr/>

Conception : © FDAAPPMA 77